

# 15<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DES BORNES / LA ROCHE SUR FORON - VHC

25 - 26 - 27 juin 2010

## REGLEMENT PARTICULIER

Pour les articles non explicités, se reporter au règlement du rallye national.

### Programme du rallye

Lundi 10 mai 2010	00h00	- Parution du règlement - Ouverture des engagements.
Lundi 14 juin 2010 Vendredi 18 juin 2010	24h00	- Clôture des engagements. - Parution du Road Book.
<b>RECONNAISSANCES :</b>		
Samedi 19 et/ou Dimanche 20 Juin 2010		LES-BORNES : 08h00 à 15h00 GROTTE-DU-DIABLE : 09h00 à 15h00 PERS-JUSSY : 15h00 à 20h00 THORENS : 15h00 à 20h00
Jeudi 24 et/ou Vendredi 25 Juin 2010		
Vendredi 25 juin 2010	18h00 à 22h00	- Vérifications Administratives.
	18h20 à 22h20	- Vérifications Techniques.
	18h40 à 22h40	- Mise en Parc.
	21h45 23h00	- Première réunion du collège des commissaires - Publication des équipages admis au départ.
Samedi 26 juin 2010	11h00	- Un briefing écrit sera remis aux équipages - Départ 1 <sup>ère</sup> Etape 2 <sup>ème</sup> Section. ES 3 / ES 4
	16h15 19h05 21h25 22h38	- Départ 1 <sup>ère</sup> Etape 3 <sup>ème</sup> Section. ES 5 / ES 6 - Départ 1 <sup>ère</sup> Etape 4 <sup>ème</sup> Section. ES 7 / ES 8 - Départ 1 <sup>ère</sup> Etape 5 <sup>ème</sup> Section. ES 9 - Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> voiture au parc fermé.
		- Vérification finale. - Publication des résultats. 30 min après l'entrée au parc du dernier concurrent
	A l'ouverture du Parc	- Remise des prix à la Foirexpo.

### Article 1P : Organisation.

#### Définition.

L'Association Sportive Automobile 74 organise, en qualité d'organisateur administratif  
Les vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 juin 2010  
Avec le Racing Team du Pays Rochois en qualité d'organisateur technique  
Une épreuve automobile nationale dénommée, 15<sup>ème</sup> Rallye National DES BORNES LA ROCHE SUR FORON VHC.  
Avec le concours de l'Office du Tourisme et de la commune de LA-ROCHE-SUR-FORON,

Le présent règlement a été approuvé par le comité Régional Rhône-Alpes.

Sous le numéro ..... du ..... 2010

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A.

Sous le Permis d'organisation numéro ..... du ..... 2010

## 1-1P - Officiels de l'épreuve

			N° licence
Collège des Commissaires sportifs.	Président Membres	BERTRAND Monique	1001
		MUGNIER Gilbert	2073
		PETTEX MUFFAT Michel	3307
		JACQUIOT Joël	41730
		BERTRAND Pierre	1002
Directeur de course VHC		MOCELIN Denis	3310
Directeur de course adjoint.		HURARD Albert	1057
		BARRET-BOISBERTRAND Jean François	2025
		DETROYAT Jean	3042
		HURARD Josyane	1053
		MACHETTO Florence Stagiaire	2084
Commissaires Techniques		DELEVAL Alain	1612
		MARTIN Yannick	138098
		COURBON Gilles	23724
		CAPPELLETTI Olivier	134399
Chargés des relations avec les concurrents		MOREL Georges	11772
		GUIGUET Michel	14107
		MACHETTO Michael	2081

**L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye national fait office pour le Rallye VHC.**

## 1-2P - Eligibilité

Le 15<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DES BORNES / LA ROCHE SUR FORON - VHC compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC - Région Rhône-Alpes et le Challenge des Rallyes VHC du comité régional du sport automobile Rhône-Alpes.

## Article 3P : Concurrents et Pilotes

### 3-1P – Demande d'engagement – Inscriptions.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3-1-5P Toute personne désirant participer au 15<sup>ème</sup> Rallye National des Bornes / La Roche sur Foron VHC doit adresser la demande d'engagement au secrétariat du rallye et **Exclusivement par la poste** à l'Office de Tourisme de LA-ROCHE-SUR-FORON.

**Au plus tôt LUNDI 10 MAI - 00h00 et au plus tard LUNDI 14 JUIN - 24h00** cachet de la poste faisant foi.

Chèque libellé à l'ordre du « RACING TEAM DU PAYS ROCHOIS »

**Tout engagement reçu avant le 10 mai ou par tout autre moyen que la poste sera immédiatement refusé.**

3-1-10P Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures.

3-1-11P Droits d'engagement.

Les droits d'engagement sont ainsi fixés: - **290,00 €**. Avec publicité facultative des organisateurs.  
- **480,00 €**. Sans publicité facultative des organisateurs.

3-1-12P Acceptation. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, des photocopies de la carte grise, de la fiche d'homologation et du passeport technique du véhicule, Des licences et permis de conduire de l'équipage, et si besoin de l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire du véhicule.

3-3P Ordre de départ.

Les concurrents du RALLYE VHC partiront 10 minutes après le dernier concurrent NATIONAL.

## Article 4P : Voitures et Equipements.

### 4-1P – Voitures autorisées.

Conforme au règlement standard F.F.S.A. aux règles spécifiques des Rallye VHC.

Sont autorisées les voitures à définition routière de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, munis d'un passeport technique.

Pour les périodes E, F, G1, G2, H1, les catégories suivante : T, CT, GT, GTS, GTP, HST et TSRC

Pour les périodes H2 et I, les catégories suivante : T, CT, GT, GTS, sont autorisées à participer et feront l'objet d'un classement séparé des autre périodes.

## Article 6P : Sites et infrastructures.

### 6-1P – Description.

Conforme au règlement standard F.F.S.A. L'itinéraire figure dans l'annexe « Itinéraire »

Le 15<sup>ème</sup> Rallye National des Bornes / La Roche sur Foron VHC reprend le parcours du Rallye National et représente un parcours de **214,325 km**, divisé en 1 étape de 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales (**44,250 km à reconnaître**) pour une longueur totale de **72,350 km** de chronos.

Les épreuves spéciales sont:	- LES BORNES	13,975 km (ES 3)
	- LA GROTTE DU DIABLE	12,175 km (ES 4)
	- PERS-JUSSY	10,000 km (ES 5 / 7 / 9)
	- THORENS	8,100 km (ES 6 - 8)

### 6-2 P – Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA.

Voitures : Les reconnaissances seront obligatoirement faites dans le SENS des épreuves spéciales avec une voiture d'usage courant et conforme au code de la route.

Deux autocollants « RECONNAISSANCE 2010 » avec un numéro d'ordre sont à retirer à l'office du tourisme de LA-ROCHE-SUR-FORON en même temps que le Road Book et le DVD des Spéciales. Il devront être obligatoirement apposés en haut et au centre des Pare-brise avant et arrière du véhicule de reconnaissance.

Aucun changement du véhicule de reconnaissance n'est permis, sauf sur demande et après l'autorisation du comité d'organisation.

**Les reconnaissances sont limitées à 3 passages par ES**

La fiche de reconnaissance remplie au **STYLO BILLE** est à remettre obligatoirement aux vérifications administratives.

Les reconnaissances sont autorisées le week-end des : **19 et 20 JUIN 2010** et les **24 et 25 JUIN 2010**

#### Horaires :

Spéciale - <b>LES BORNES</b>	Reconnaisances de :	<b>de 08H00 à 15H00</b>
Spéciale - <b>LA GROTTE DU DIABLE</b>	Reconnaisances de :	<b>de 08H00 à 15H00</b>
Spéciale - <b>PERS-JUSSY</b>	Reconnaisances de :	<b>de 15H00 à 20H00</b>
Spéciale - <b>THORENS</b>	Reconnaisances de :	<b>de 15H00 à 20H00</b>

**Code de la route** : Durant toute la durée du Rallye les équipages devront se conformer aux prescriptions réglementant la circulation en France. (Vitesse... Etat du véhicule...Etc.)

**Contrôles** : Des contrôles seront effectués par les organisateurs en collaboration avec les brigades de gendarmerie durant les semaines précédant l'épreuve.

**Pénalités** : En cas d'infraction constatée, les sanctions conformes au règlement standard F.F.S.A. seront soumises au collège des commissaires. (En cas d'une interdiction de départ, le montant de l'engagement reste acquis à l'organisateur.)

Le Présent article reste valable jusqu'à la fin du RALLYE.

**Tout abus sera sévèrement sanctionné**

## Article 7P : Déroulement de l'Epreuve

7-3P – Contrôles Passage (CP), Contrôles Horaires (CH), Mise Hors Course.

7-3-16P Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au chargé des relations avec les concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30mn avant le début de la réunion du collège des commissaires sportifs précédant le départ de l'étape suivante.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques 30mn avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la sanction d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises.

De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de Dix Heures.
- Pénalité de Cinq Minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du règlement standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution des points.

En tout état de cause, le collège des commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision étant insusceptible d'un appel sportif.

## Article 9P : Classements

Conforme au règlement de la coupe de France des Rallye VHC.

Il sera établi :

- Un classement général.
- Un classement par Catégories : (1 et 1S), (2 et 2S), (3).
- Un classement par Classe.

Le Classement du 15<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DES BORNES / LA ROCHE SUR FORON - VHC sera disponible sur : [www.asa74.fr](http://www.asa74.fr)

## Article 10 : Prix, Coupes

Les coupes seront attribuées de la manière suivante :

SCRATCH	COUPES
- 1 <sup>er</sup>	- 2 Coupes
- 2 <sup>ème</sup>	- 2 Coupes
- 3 <sup>ème</sup>	- 2 Coupes
Total :	

Classement par Catégorie	COUPES
- 1 <sup>er</sup>	- 2 Coupes
- 2 <sup>ème</sup> si 5 partants et +	- 2 Coupes
- 3 <sup>ème</sup> si 10 partants et +	- 2 Coupes
Total : (x3)	

LES COUPES NE SONT PAS CUMULABLES

La remise des prix aura lieu à la fin du Rallye - Samedi 26 juin 2010 à l'ouverture du Parc - Foirexpo La Roche sur Foron

